

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4525**

Intitulé

Directeur(trice) d'établissements de l'intervention sociale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association du centre de formation et de promotion des maisons familiales et rurales - Institut de conseil et de formation supérieure de Meslay	Directeur du CFP Meslay, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332p Direction de centres et de services sociaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le directeur d'établissements de l'intervention sociale exerce une fonction centrale au sein d'une organisation du champ social et médico-social.

Par délégation d'une gouvernance de plein exercice, les directeurs deviennent des entrepreneurs sociaux. Ils mobilisent les équipes pour traduire les valeurs et les orientations de l'organisation en prestations à la personne. Le directeur doit anticiper, innover, piloter et accompagner le changement.

Les directeurs portent la force du projet social, travaillent à rationaliser les organisations, mettent en œuvre l'efficacité des services et des prestations, préparent les transitions et accompagnent les innovations.

Ces changements culturels demandent une posture nouvelle pour les directeurs d'ESSMS qui intègrent à la fois les dimensions territoriales et internes de l'action.

Le directeur d'établissements de l'intervention sociale oriente, élabore et conduit l'action d'un ou plusieurs établissements dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. De par son positionnement dans l'organisation, il peut dépendre hiérarchiquement d'un directeur général ou directement de l'organe politique (Conseil d'administration, Centre Communal d'Action Sociale, ...). Il dirige, et anime une équipe de cadres et de professionnels œuvrant dans des structures du champ social et médico-social. Le directeur de l'intervention sociale conçoit, pilote et veille à l'évaluation du projet d'établissement ou de service dans le respect des politiques publiques. Il fédère les différentes parties prenantes et développe un travail en réseau. Il positionne sa structure comme un acteur de son territoire

Il conçoit les modalités d'accompagnement individualisé des usagers. Il est le garant de la qualité des prestations délivrées et veille au respect des droits des personnes accompagnées. Il crée les conditions favorisant l'expression des besoins et des attentes des usagers. Son positionnement central au cœur d'une organisation du champ de l'intervention sociale exige une forte vigilance sur les plans éthique et déontologique.

Le directeur a un degré de décision et d'autonomie très élevé. Il exerce ses missions et assume ses responsabilités par délégation de la personne morale dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il est garant des valeurs de l'institution.

Il assure le management des ressources humaines, anime les équipes et notamment l'équipe de direction. Il est garant de la bonne utilisation des ressources financières et maîtrise les investissements du ou des établissements dont il a la responsabilité.

En veille permanente face aux évolutions des publics et des politiques publiques, le directeur d'établissements de l'intervention sociale se doit de développer une vision prospective et stratégique.

Le directeur d'établissements de l'intervention sociale exerce un métier de généraliste dont les fonctions et activités s'articulent autour des quatre grandes missions que sont :

- Les fonctions politiques et stratégiques
- Le management des équipes et la gestion des relations humaines
- Le pilotage dans l'environnement de l'action sociale avec ses conduites d'action sur un territoire
- La gestion des moyens et services généraux et le pilotage économique et financier de la structure sociale et médico-sociale.

Le directeur doit acquérir les compétences suivantes :

Identification des populations vulnérables, de leurs évolutions et de leurs besoins,

Prise en compte des évolutions sociétales dans les dispositifs proposés,

Mise en œuvre de la participation des publics au fonctionnement de l'établissement,

Respect de la législation régissant l'action sociale,

Conduite des équipes en étant porteur de sens et dirigeant ressource,

Gestion des compétences individuelles et collectives,

Conformité des activités salariées et bénévoles à la loi et au droit du travail,

Promotion du dialogue social,

Organisation et animation des équipes

Elaboration et pilotage d'un plan stratégique,

Développement des actions par l'amélioration continue de la qualité et la démarche projet,

Développement de l'innovation et de la coopération,

Gestion des ressources financières de la structure,
Anticipation et suivi des investissements,
Application de la réglementation et des normes en vigueur,
Positionnement de directeur dans l'interface gouvernance / dirigeance

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le directeur d'établissement de l'intervention sociale exerce une fonction centrale et de généraliste au sein d'une organisation œuvrant dans le champ social et médico-social.

Pour exercer sa mission, il se doit d'être au fait du contexte et des évolutions des politiques publiques. Il lui est nécessaire de développer une vision globale et prospective sur un territoire pour adapter les réponses de son organisation aux besoins de l'environnement et des publics concernés. Le directeur est mandaté par son employeur pour mettre en œuvre le projet politique, dans le respect des valeurs, du cadre éthique et déontologique de l'institution. Dans ce sens, il impulse une véritable dynamique auprès des équipes dont il a la charge pour décliner une prestation de qualité en réponse aux besoins des usagers.

Au-delà du terme générique de Directeur/trice d'établissements de l'intervention sociale, le métier est désigné par les appellations suivantes :

- Directeur d'établissements,
- Directeur de pôles, de complexes, de territoire
- Directeur d'association
- Directeur de services sociaux au sein de collectivités territoriales,
- Directeur généraux,
- Directeur de transition.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Réglementation d'activités :

Décret n°2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Pour les candidats engagés dans la formation (en cycle temps plein ou en cycle cours d'emploi), le processus de certification pour l'obtention du titre repose sur des épreuves écrites et des soutenances orales pour chacun des domaines de compétences (DC).

DC1 - Le pilotage des projets et le management de la qualité dans un établissement ou service social ou médico-social.

Etude de cas "Projet et Qualité" - Ecrit (coef. 3)

Correction du dossier écrit « Cas concret Démarche Projet» (coef. 1)

Soutenance orale du dossier « Cas Concret Démarche Projet » (coef. 2)

DC2 - Le management des ressources humaines et des compétences au sein d'une organisation sociale ou médico-sociale :

"Etude de cas Management" - Ecrit (coef. 3)

"Mise en situation managériale" - Oral(après 40 minutes de préparation) (coef. 3)

DC3 - Le positionnement dans le champ de l'intervention sociale au regard des enjeux de territoire :

"Analyse et enjeux de politique sociale" - Ecrit (coef. 2)

« Etude d'opportunité en lien avec un public cible de l'Intervention sociale» - Ecrit (coef. 2)

Soutenance orale « Etude d'opportunité en lien avec un public cible de l'Intervention sociale» (coef. 2)

DC4 - La gestion budgétaire, financière et logistique d'une institution sociale et médico-sociale

'Diagnostic financier d'un ESMS" - Oral (coef. 3)

"Etude de cas gestion financière - Projet d'investissement" - Ecrit (coef. 3)

DC5 - Elaboration et management de la stratégie d'une structure de l'Intervention sociale.

" La stratégie globale d'une structure de l'intervention sociale" - Mémoire écrit (coef. 3)

Soutenance orale « La stratégie globale d'une structure de l'intervention sociale» (coef. 3)

Le processus de certification par la voie de la VAE repose sur la production d'un dossier écrit « le Livret 2 » qui présente des situations professionnelles en lien avec les 5 domaines de compétences du titre. Le candidat se soumet à un entretien global d'une heure conduit par deux professionnels au moins. Le candidat, après avoir tiré au sort une situation managériale, dispose de 40 mn de préparation avant de soutenir son analyse et son plan d'actions au cours d'un échange de 30 mn avec le jury de professionnels.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4525 - Dirigeance et stratégie des ESSMS	<p>Descriptif : Ce bloc de compétence regroupe le cœur du métier de la fonction de direction. Il permet d'articuler les missions du directeur dirigeant, du directeur entreprenant et du directeur stratège. Les compétences liées à ces trois formes complémentaires de direction sont travaillées pour manager une organisation au service d'un public vulnérable.</p> <p>Modalités de validation : Mise en œuvre d'une stratégie depuis la place de directeur sous forme d'un mémoire professionnel OU Validation des acquis de l'expérience</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4525 - Ethique de direction et action sociale	<p>Descriptif : Ce bloc de compétences vise à concevoir un projet de direction alliant éthique de conviction et éthique de responsabilité. Ce projet de direction doit également, grâce aux compétences du directeur, être partagé avec l'ensemble des équipes. Les compétences de ce bloc permettent au directeur de différencier autorité et pouvoir.</p> <p>Modalités de validation : Analyse d'une pratique de direction sous forme d'une note écrite, support à un entretien d'évaluation OU Validation des acquis de l'expérience</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4525 - Management des ressources humaines au sein d'une organisation sociale et médico-sociale	<p>Descriptif : Ce bloc couvre les compétences du directeur à animer une équipe de direction, à accompagner opérationnellement les managers, cadres et salariés pour promouvoir les compétences individuelles et collectives.</p> <p>Modalités de validation : Mise en situation managériale sous forme d'un oral préparé 40 minutes en amont OU Validation des acquis de l'expérience Fait l'objet d'un certificat</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4525 - Fonction employeur d'un ESSMS, qualité vie au travail, et dialogue social	<p>Descriptif : Ce bloc regroupe les compétences liées à la fonction employeur du secteur social et médico-social. Il s'agit par la mise en œuvre de ces compétences de garantir la conformité des activités salariées et bénévoles au droit du travail. Ce bloc décline également les compétences du directeur favorisant le dialogue social, le développement de la qualité de vie au travail et la RSE.</p> <p>Modalités de validation : Etude de cas sous forme d'un écrit à produire sur une durée maximale de 5 h OU Validation des acquis de l'expérience Fait l'objet d'un certificat</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 4525 - Expertise des politiques publiques de l'intervention sociale	<p>Descriptif : Les compétences visées par ce bloc permettent au directeur d'identifier les différentes populations de l'action sociale et d'en mesurer leurs besoins. Les compétences de ce bloc garantissent également la participation des publics à l'ensemble des dispositifs mis en œuvre. Enfin ces compétences assurent le respect de la législation régissant l'action sociale.</p> <p>Modalités de validation : Etude d'opportunité en lien avec un public cible de l'intervention sociale OU Validation des acquis de l'expérience Fait l'objet d'un certificat</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 4525 - Conception et conduite d'action sociale et médico-sociale	<p>Descriptif : Il s'agit dans ce bloc de faire preuve des compétences de conception et de pilotage des projets. Elles permettent également le management de la qualité. Ces compétences facilitent le travail des outils tels que les appels à projet et les appels à candidatures mais aussi la mise en œuvre d'expérimentations ou d'innovations.</p> <p>Modalités de validation : Dossier d'étude d'un cas concert en lien avec une démarche projet. Ecrit collectif et soutenance orale individuelle OU Validation des acquis de l'expérience Fait l'objet d'un certificat</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 4525 - Gestion économique, financière et budgétaire des ESSMS	<p>Descriptif : Ce bloc regroupe les compétences permettant d'assurer le pilotage économique et financier d'un ou plusieurs établissements. Elles permettent également d'élaborer et de défendre les budgets auprès des tarificateurs, de construire une stratégie financière.</p> <p>Modalités de validation : Diagnostic économique et financier d'un ESSMS. Soutenance orale OU Validation des acquis de l'expérience Fait l'objet d'un certificat</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 4525 - Financement des investissements des ESSMS	<p>Descriptif : Ce bloc permet d'élaborer la politique d'investissement pluriannuelle d'un ou plusieurs établissements, dans le respect des normes du secteur et d'en mesurer l'impact sur le fonctionnement.</p> <p>Modalités de validation : Etude de cas projet d'investissement. Ecrit d'une durée maximale de 5 h OU Validation des acquis de l'expérience Fait l'objet d'un certificat</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Il regroupe des professionnels œuvrant dans les différents champs du secteur social et médico-social, aussi bien dans le secteur privé associatif, privé lucratif que public. Les membres du jury sont directeurs d'établissements ou de services, directeur généraux de fondations et d'institutions, présidents d'association, directeurs d'établissements.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Il regroupe des professionnels œuvrant dans les différents champs du secteur social et médico-social, aussi bien dans le secteur privé associatif, privé lucratif que public. Les membres du jury sont directeurs d'établissements ou de services, directeur généraux de fondations et d'institutions, présidents d'association, directeurs d'établissements.

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Il regroupe des professionnels œuvrant dans les différents champs du secteur social et médico-social, aussi bien dans le secteur privé associatif, privé lucratif que public. Les membres du jury sont directeurs d'établissements ou de services, directeur généraux de fondations et d'institutions, présidents d'association, directeurs d'établissements.
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur(trice) d'établissements de l'intervention sociale" avec effet au 21 avril 2017, jusqu'au 21 avril 2022.

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur d'établissement de l'intervention sociale" avec effet au 09 décembre 2012, jusqu'au 9 décembre 2017.

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé Directeur d'établissement de l'intervention sociale avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003

Arrêté du 26 mai 2000 publié au Journal Officiel du 8 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 13 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation à compter de 1993

Pour plus d'informations

Statistiques :

50 à 60 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

www.meslay.org

Tél : 02.51.48.84.82

Tél : 02.51.48.84.84

[Institut Meslay](#)

Lieu(x) de certification :

Association du centre de formation et de promotion des maisons familiales et rurales - Institut de conseil et de formation supérieure de Meslay : Pays de la Loire - Vendée (85) [LA GUYONNIERE]

Institut Meslay

Allée de Meslay

85600 LA GUYONNIERE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

* Institut Meslay - Allée de Meslay - 85600 LA GUYONNIERE

* ITS Pierre Bourdieu - 8, Cours Léon Bérard - 64075 Pau

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable de services et d'établissement sociaux jusqu'en 2006 titre homologué niveau II - depuis février 2006, titre de niveau I Directeur d'Etablissement de l'intervention sociale (arrêtés des 16 février 2006, 25 janvier 2011 et 27 novembre 2012).

Certification précédente : [Responsable de services et d'établissements sociaux \(fiche incomplète\)](#)